

IL FAIT TEMPÊTE CE MATIN

Lors de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, les stations radiophoniques avisent la population de la fermeture des écoles. Les parents sont invités à les syntoniser à compter de 6 h 15, s'ils veulent connaître la décision de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) en pareil cas.

On peut également consulter le site Internet :

www.csdn.qc.ca



Les parents qui le désirent peuvent désormais s'abonner à un compte Facebook ou Twitter (@CSNavigateurs) afin d'être rapidement informés en cas de fermeture d'écoles en raison de tempêtes, d'intempéries, de bris, etc.



VOICI LA PROCÉDURE SUIVIE LORSQUE NOUS DEVONS FERMER LES ÉCOLES.

LE MATIN



- 1 Les stations radiophoniques diffusent l'information attendue à compter de 6 h 15 ou même avant selon la station.
- 2 **Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.**

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève durant la journée, s'intensifie, et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire de la CSDN et elle informe la direction de l'école.
La sécurité des enfants qui nous préoccupe dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 **Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.**
- 3 Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- 4 Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- 5 Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.

UN IMPRÉVU NOUS FORCE À FERMER VOTRE ÉCOLE...

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école : une panne électrique prolongée, un bris d'aqueduc majeur, un dégât d'eau peuvent, par exemple, nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Nous tenons à vous sensibiliser au fait que lors de situations d'urgence, il nous faut intervenir rapidement et, entre autres, effectuer de nombreux appels téléphoniques. Les lignes téléphoniques deviennent alors fort occupées.

Soyez assurés qu'à chaque fois, l'information est transmise aux stations radiophoniques, qui ont l'habitude de la diffuser.